

Questions orales

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, le gouvernement est tout à fait au courant du rapport mentionné par mon ami le député.

En fait, j'ai aussi rencontré le ministre de la Justice du Manitoba pour discuter du rapport adressé au gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, les recommandations du rapport sont examinées par la GRC. Je puis assurer au député que ce n'est pas du tout une question dans laquelle nous tardons à intervenir.

Nous voulons réagir de façon sérieuse et approfondie à cette enquête très importante.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse encore au solliciteur général.

Il est difficile de croire qu'après trois mois, alors que 150 recommandations ont été faites au sujet de l'une des plus graves questions de justice pénale et sociale de ce pays, le ministre ne sait toujours pas par où commencer.

Quand le gouvernement commencera-t-il à s'attaquer à ce très grave problème?

L'hon. Doug Lewis (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je pense que dans des réponses données précédemment, le gouvernement a fait allusion aujourd'hui aux diverses mesures qu'il entend prendre pour s'attaquer à ce très grave problème.

Je puis assurer à mon ami le député que ces 150 recommandations doivent être examinées avec soin. Nous n'avons pas l'intention de traîner sur cette question très importante; nous sommes en train d'étudier sérieusement ces recommandations. Le gouvernement apportera une réponse lorsque la question sera soulevée.

Nous ne pouvons répondre qu'aux recommandations qui nous concernent. Naturellement, cette question relève de la compétence du ministre de la Justice du Manitoba. Nous voulons bien sûr étudier ce rapport et répondre à autant de recommandations que nous le pouvons.

* * *

L'ASSURANCE-MALADIE

M. Jim Karpoff (Surrey-Nord): Monsieur le Président, j'ai une question pour le ministre de la Santé.

La réponse que le gouvernement fédéral a donnée jeudi aux recommandations contenues dans le rapport du Comité permanent de la santé est décevante, particulièrement à un moment où les Canadiens cherchent des raisons convaincantes de rester dans la confédération canadienne.

• (1450)

Le ministre peut-il dire à la Chambre pourquoi son gouvernement appuie les recommandations des membres du comité libéraux et conservateurs qui proposent la renégociation complète du régime d'assurance-maladie alors que les Canadiens se sont prononcés très clairement en faveur d'un régime national selon des normes nationales et contre le projet de loi C-20 ainsi que la réduction des contributions fédérales à ce régime?

Des voix: Le Règlement!

M. le Président: J'ai écouté toute la question car je ne voulais pas intervenir trop rapidement, mais j'estime qu'elle a trait au fonctionnement du comité et que, par conséquent, elle n'est pas recevable.

* * *

LA CONSTITUTION

M. David Bjornson (Selkirk-Red River): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre responsable des Affaires constitutionnelles.

Depuis septembre, une vingtaine de bénévoles de ma collectivité se réunissent, discutent et tiennent des débats publics sur les propositions constitutionnelles.

Récemment, le plan de travail du comité mixte du Parlement a été changé et on a opté pour des conférences constitutionnelles.

Je me demande si le ministre peut dire à la Chambre quel sera le statut de ces conférences constitutionnelles et quelle influence elles auront sur les petits comités formés au niveau local.

Le très hon. Joe Clark (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre responsable des Affaires constitutionnelles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire aujourd'hui qu'il y aura cinq conférences constitutionnelles tenues cinq fins de semaine consécutives dans des villes canadiennes. La première sera tenue à Halifax le 17 janvier. Ces conférences sont parrainées par des instituts indépendants: le Conseil économique des provinces de l'Atlantique, la Canada West Foundation, l'Institut C. D. Howe, l'Institut de recherches politiques et le Niagara Institute.

Ces conférences réuniront des experts ainsi que des porte-parole représentatifs de la population en général choisis grâce à un processus arrêté de concert avec les instituts. Cela nous permettra d'atteindre le consensus recherché sur les améliorations à apporter aux propositions présentées par le premier ministre en septembre.